

L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

EN CLASSE DE 3^E PRÉPARER SON ORIENTATION

RENTÉE 2022



www.onisep.fr

Les équipes de l'Onisep sont à votre écoute.
Nos conseillers et conseillères répondent
à vos questions sur les formations,
les métiers et l'orientation.



TÉLÉPHONE



TCHAT



MAIL



www.monorientationenligne.fr

LE SERVICE GRATUIT D'AIDE PERSONNALISÉE

Office national d'information
sur les enseignements
et les professions
Établissement public sous tutelle
du ministère de l'Éducation
nationale, de la Jeunesse
et des Sports et du ministère
de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
12, mail Barthélemy Thimonnier,
CS 10450 Lognes
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél.: 01 64 80 35 00

Directrice de la publication :
Frédérique Alexandre-Bailly
Directrice adjointe de la
publication : Marie-Claude Gusto

Éditions transmédiâs
Directrice : Sandrine Marcillaud-
Authier
Rédaction : Julie Colombier
Secrétaire de rédaction :
Catherine Marc
Correctrices : Pauline Coulet,
Julia Maurouard

Ressources documentaires
Directeur : Gilles Foubert
Documentation : Valérie Forestiez,
Dominique Kanonidis, Claire
Magimel, Nathalie Remonus

Handicap
Cheffe de service :
Hélène Legault

**Service de création
et de fabrication cross-média**
Chef de service et direction
artistique : Bruno Delobelle
Maquette et mise en pages :
Isabelle Sénéchal
Fabrication : Laurence Parlouer
Photogravure : Key Graphic (Paris)

**Offre de services
et de la relation à l'utilisateur**
Directrice : Isabelle Dussouet
Onisep VPC – 12, mail Barthélemy-
Thimonnier, CS 10450 Lognes,
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Internet : onisep.fr
Relations clients : service-clients@
onisep.fr

Plan de classement Onisep :
ENS 73 00 00
Le kiosque : Orientation et
formations
ISBN numérique : 978-2-273-01608-7
Dépôt légal : décembre 2021
Pas de reproduction sans accord
préalable de l'Onisep

APRÈS LA 3^E, CHOISIR SON ORIENTATION



La 3^e est une année charnière. Vous avez toute l'année pour réfléchir à vos premiers choix d'avenir. Souhaitez-vous vous diriger vers une formation professionnelle qui vous permettra d'apprendre un métier avec des enseignements moins théoriques et plus pratiques, ou bien préférez-vous aller vers un enseignement général qui vous permette de choisir plus tard votre voie ?

Ce n'est pas qu'une question de résultats scolaires. Cela dépend aussi en grande partie de ce dont vous avez envie. Vous projetez-vous dans des études longues ou avez-vous plutôt envie d'aller travailler rapidement, quitte à reprendre une formation après une première expérience professionnelle ? Vous le savez sans doute, vous changerez de métier plusieurs fois dans votre vie. Ce premier choix n'est donc pas définitif. C'est une étape qui correspond à la personne que vous êtes aujourd'hui. Lorsque vous choisirez votre formation, il faudra aussi regarder si elle mène vers un secteur qui offre des emplois ou si vous risquez d'avoir plus de difficulté à trouver un poste qui vous conviendra. C'est donc un équilibre à trouver entre vos rêves, vos capacités à réussir et les opportunités de travailler dans le secteur qui vous attire.

N'hésitez pas à vous appuyer sur vos professeurs et sur l'équipe de direction du collège pour vous accompagner dans votre réflexion. Votre région est aussi là pour vous aider, notamment en vous fournissant de l'information et en participant activement aux heures dédiées à l'orientation. Si vous souhaitez disposer de plus d'accompagnement, prenez rendez-vous avec un psychologue de l'Éducation nationale. Nous sommes tous là pour vous accompagner dans votre projet. Alors à vous de jouer, lancez-vous !

FRÉDÉRIQUE ALEXANDRE-BAILLY
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ONISEP

	page
PRÉPARER SON ORIENTATION EN CLASSE DE 3^E	2
LES FORMATIONS APRÈS LA 3^E	4
CHOISIR LA VOIE PROFESSIONNELLE	5
Le CAP	7
Le CAP agricole	7
Le bac professionnel	7
Le bac professionnel agricole	8
Le brevet professionnel agricole	8
Liste des bacs professionnels	9
Liste des 2 ^{des} professionnelles familles de métiers	10
Un diplôme professionnel, et après ?	12
CHOISIR LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE	14
La 2 ^{de} générale et technologique	14
La 2 ^{de} STHR	17
La 1 ^{re} et la terminale générale et technologique	18
La voie générale (1 ^{re} et terminale)	19
La voie technologique (1 ^{re} et terminale)	20
Vers le baccalauréat	22
ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP	24
VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES	26

PRÉPARER SON ORIENTATION EN CLASSE DE 3^E

La classe de 3^e marque la fin de votre parcours au collège.
Deux grandes voies de formation s'offrent à vous pour la rentrée
suivante : la voie générale et technologique ou la voie professionnelle.

● RÉFLÉCHIR À SON PROJET

De septembre à décembre

Le temps de la réflexion

Dès le 1^{er} trimestre, il est important de vous informer sur les parcours de formation après la classe de 3^e et de faire le point sur vos aptitudes scolaires, vos goûts et vos centres d'intérêt.

- Renseignez-vous au CIO (centre d'information et d'orientation) de votre secteur et au CDI (centre de documentation et d'information) de votre établissement. Ils proposent de nombreuses ressources sur les différentes formations et les métiers qui vous correspondent.

- Prévoyez des échanges avec vos parents, votre professeur principal, le psychologue de l'Éducation nationale, le médecin scolaire et votre enseignant référent, le cas échéant.

- Pensez à noter sur votre agenda les rendez-vous importants de l'année, comme les salons ou les JPO (journées portes ouvertes) des lycées, des CFA (centres de formation d'apprentis) et d'autres établissements. Des salons et portes ouvertes virtuels peuvent être organisés cette année.

Pour en savoir plus : <https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/College/Les-journees-portes-ouvertes-2021-2022-dans-l-enseignement-secondaire>

- Conservez la trace de vos recherches dans Folios ou tout autre espace dédié comme l'ENT (espace numérique de travail) de votre établissement.

À noter : le stage d'observation en milieu professionnel vise à vous sensibiliser à la réalité du monde du travail et à tester un projet de formation ou de métier.

- Si vous êtes en situation de handicap, afin d'ajuster votre projet de poursuite d'études, n'hésitez pas à prendre contact avec les établissements dans lesquels vous souhaiteriez être affecté (lire p. 24).

● PRÉSENTATION DES TÉLÉSERVICES ORIENTATION, AFFECTATION ET INSCRIPTION

Les téléservices permettent :

- de demander une voie d'orientation (CAP, 2^{de} professionnelle, 2^{de} générale et technologique) ;
- de consulter les réponses du conseil de classe ;
- de prendre connaissance de l'offre de formation après la 3^e proposée dans l'enseignement public ou privé, sous statut scolaire ou en apprentissage, partout en France ;
- de se porter candidat en demandant à poursuivre ses études dans une ou plusieurs des formations proposées dans un ou plusieurs établissements de son choix ;
- de recevoir le résultat de cette demande ;
- et de s'inscrire dans le nouvel établissement.

Ils sont accessibles via ÉduConnect, pour les parents des élèves scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'Éducation nationale.

Inscription à l'adresse suivante :

<https://educonnect.education.gouv.fr>.

À noter : l'utilisation des téléservices reste facultative, des formulaires papier peuvent être mis à disposition des familles par les établissements :

- la fiche de dialogue ;
- la fiche préparatoire à l'affectation ;
- les dossiers d'inscription aux établissements scolaires.

INFO +

L'entretien personnalisé d'orientation

> Organisé avec le psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale) du collège, cet entretien se déroule avec le professeur principal, votre famille et vous-même. L'objectif est de vous aider à faire le point sur votre scolarité et à envisager les poursuites d'études qui vous conviennent.

L'accompagnement à l'orientation

> Un temps de 36 heures annuelles d'accompagnement à l'orientation est prévu (à titre indicatif) pour les élèves de 3^e, selon leurs besoins et les modalités mises en place dans l'établissement. Des actions d'information spécifiques en lien avec les régions peuvent également être organisées.

● INDIQUER SES DEMANDES

De janvier à février

Les demandes d'orientation

Vous formulez une ou plusieurs demandes d'orientation sur le téléservice Orientation (ou vous complétez la fiche de dialogue) :

- 2^{de} GT (générale et technologique) ou 2^{de} spécifique STHR (*lire p. 14 à 17*);
- 2^{de} professionnelle organisée ou non par familles de métiers (sous statut scolaire ou en apprentissage, *lire p. 5*);
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole (sous statut scolaire ou en apprentissage, *lire p. 7*).

En parallèle, continuez à approfondir votre information grâce aux JPO et aux mini-stages organisés dans les lycées. C'est l'occasion de découvrir les enseignements et les spécialités, d'assister à un cours et de rencontrer des élèves et des professeurs.

En mars

L'avis provisoire d'orientation

Le conseil de classe du 2^e trimestre émet un avis provisoire d'orientation accessible sur le téléservice Orientation (ou sur la fiche de dialogue). Cet avis est indicatif et constitue le début d'un dialogue avec votre professeur principal et le psy-EN afin de préparer vos choix définitifs.

● CONFIRMER SES CHOIX D'ORIENTATION ET DEMANDER UNE AFFECTATION

En avril

Les offres de poursuite d'études

Vous consultez sur le téléservice Affectation les offres de formation après la 3^e dans l'enseignement public, privé, sous statut scolaire et en apprentissage, partout en France.

En mai

Les choix définitifs et vœux d'affectation

Vous arrêtez vos choix définitifs d'orientation sur le téléservice Orientation (ou avec la fiche de dialogue) et saisissez vos demandes d'affectation sur le téléservice Affectation (ou complétez la fiche préparatoire à l'affectation). Il est conseillé de formuler plusieurs demandes par ordre de préférence.

Pour la 2^{de} GT, vous inscrirez les formations demandées et, pour chacune, les établissements souhaités.

Pour une poursuite vers une formation professionnelle, vous pourrez choisir des familles de métiers (regroupant plusieurs spécialités professionnelles) ou des spécialités professionnelles. Pour ces dernières, vous choisirez les modalités de formation que vous souhaitez : sous statut scolaire ou en apprentissage (formation en alternance dans une entreprise après avoir signé un contrat avec un employeur), puis les établissements souhaités.

À noter : pour s'inscrire en CFA (centre de formation d'apprentis), en MFR (maison familiale rurale) ou en établissement privé, vous devrez impérativement contacter les établissements souhaités et vous engager dans une recherche d'employeur dès le mois de janvier.

En juin

La décision d'orientation

Le conseil de classe du 3^e trimestre formule une proposition d'orientation :

- si elle correspond à votre demande, elle devient alors la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- si elle diffère, le chef d'établissement s'entretient avec vous et votre famille et prend ensuite la décision définitive. En cas de désaccord, votre famille peut, dans un délai de 3 jours, faire appel auprès d'une commission qui arrêtera la décision d'orientation définitive, ou optera pour le maintien dans la classe d'origine. Le chef d'établissement transmet à la commission d'appel les décisions motivées et les éléments susceptibles d'éclairer cette instance.

Fin juin-début juillet

Les résultats d'affectation et l'inscription

Fin juin-début juillet, vous recevez votre résultat d'affectation. Avec votre famille, vous devez impérativement vous inscrire dans l'établissement public pour la formation indiquée et selon le délai imparti précisé sur la notification d'affectation reçue. Sinon, la place qui vous a été attribuée sera considérée comme libre et pourra être proposée à un autre élève sur liste d'attente.

Pour l'inscription, vous pouvez opter pour le téléservice Inscription (le chef d'établissement d'origine est l'interlocuteur privilégié pour le suivi de l'inscription), ou remplir un dossier papier remis par le secrétariat du lycée à la suite de la procédure d'affectation.

LE REDOUBLEMENT

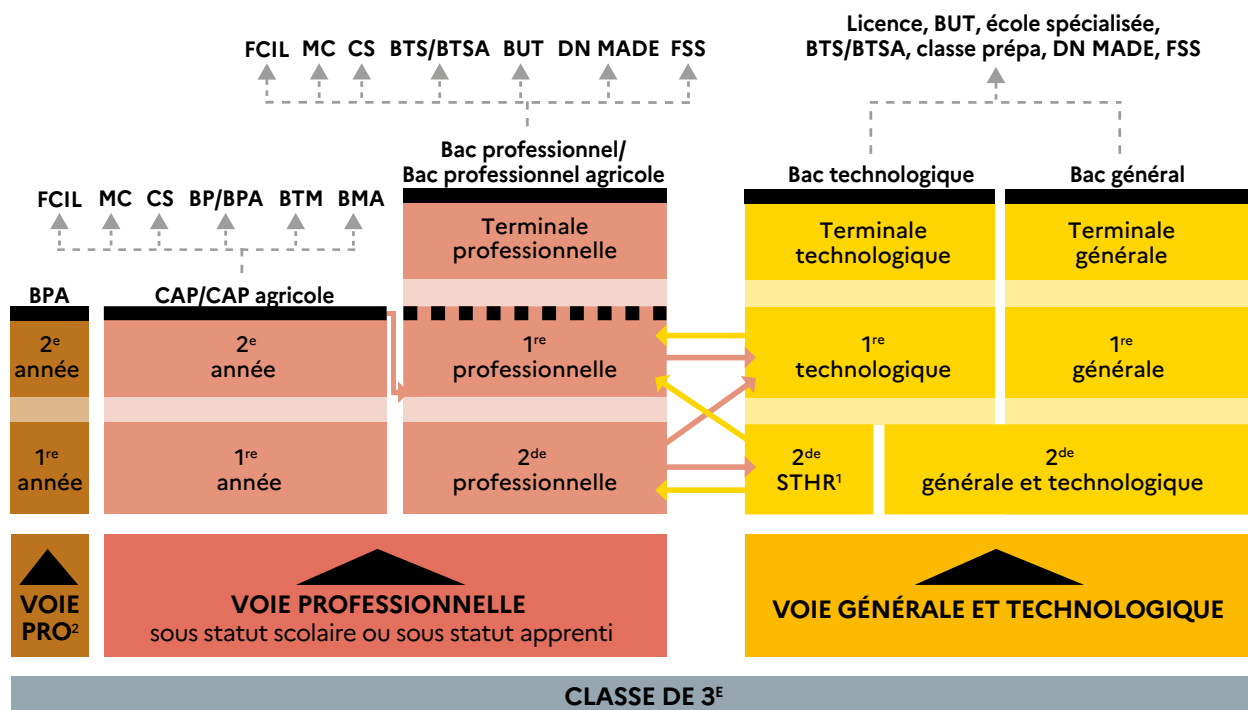
À titre exceptionnel, lorsque le dispositif d'accompagnement pédagogique mis en place n'a pas permis de pallier les difficultés importantes d'apprentissage rencontrées par l'élève, un redoublement peut être décidé par le chef d'établissement en fin d'année scolaire. Cette décision intervient à la suite d'une phase de dialogue avec l'élève et ses représentants légaux [...] après que le conseil de classe s'est prononcé. La décision de redoublement est notifiée par le chef d'établissement aux représentants légaux de l'élève [...]. Ces derniers peuvent faire appel de cette décision.

La mise en œuvre d'une décision de redoublement s'accompagne d'un dispositif d'accompagnement pédagogique spécifique de l'élève concerné, qui peut notamment prendre la forme d'un PPRE (programme personnalisé de réussite éducative). Une seule décision de redoublement peut intervenir durant la scolarité d'un élève avant la fin du cycle 4*.

* Le cycle 4 (cycle des approfondissements) recouvre les classes de 5^e, 4^e et 3^e.

Décret n° 2018-119 du 20 février 2018 - JO du 21 février 2018 - BO n° 8 du 22 février 2018 (extraits).

LES FORMATIONS APRÈS LA 3^E



© Onisep 2020

→ Passerelles entre les différentes voies

1. Les enseignements technologiques du bac STHR se déroulent en 2^{de}.
2. Exclusivement en apprentissage.

Bac général

La voie générale se compose d'enseignements communs, d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels (*lire p. 18*). Le bac général mène principalement à des filières d'études longues à bac+3, bac+5, voire plus.

Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac professionnel offre un accès direct à l'emploi. La poursuite d'études est toutefois possible, notamment en BTS/BTSA (*lire p. 13*).

Bac technologique

Huit séries au choix : S2TMD, ST2S, STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL et STMG (*lire p. 18*). Le bac technologique conduit principalement à des études supérieures techniques à bac+2 (BTS/BTSA), voire plus longues (BUT, écoles d'ingénieurs et de commerce, licences...).

BPA

Décliné en sept secteurs professionnels, le BPA est proposé par la voie de l'apprentissage (*lire p. 8*).

CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier (*lire p. 12*). La poursuite d'études est envisagée, notamment en bac professionnel (*lire p. 7*). CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève.

LEXIQUE

BMA : brevet des métiers d'art

BP/BPA : brevet professionnel/brevet professionnel agricole

BTM : brevet technique des métiers

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur/ brevet de technicien supérieur agricole

BUT : bachelor universitaire de technologie

CAP/CAP agricole : certificat d'aptitude professionnelle/ certificat d'aptitude professionnelle agricole

CS : certificat de spécialisation (agricole)

DN MADE : diplôme national des métiers d'art et du design

FCIL : formation complémentaire d'initiative locale

FSS : formation supérieure de spécialisation

MC : mention complémentaire

CHOISIR LA VOIE PROFESSIONNELLE

Objectif : acquérir des compétences professionnelles pointues garantissant l'accès à l'emploi dans des secteurs porteurs, généralement en 2 ans pour le CAP et en 3 ans pour le bac pro. La voie professionnelle propose des parcours personnalisés adaptés aux besoins de chacun, en vue d'une insertion immédiate ou d'une poursuite d'études. Ces formations peuvent être suivies sous statut scolaire ou en apprentissage.

● DES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

En 1^{re} année de CAP ou en 2^{de} professionnelle, vous suivrez, comme au collège, des enseignements généraux (français, mathématiques, histoire-géographie, langue étrangère, etc.). Mais vous les verrez sous un jour nouveau : plus concrets et davantage en relation avec les enseignements professionnels et les métiers préparés, comme la biologie pour la coiffure ou les sciences physiques pour l'électricité.

● DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

La moitié de l'emploi du temps sera consacrée aux enseignements professionnels : vous y apprendrez les techniques et les gestes du métier à l'aide d'outils et de matériels spécifiques. Ceux-ci se déroulent en cours, mais aussi en groupes à effectifs réduits et en atelier, en laboratoire, en salle informatique, parfois en entreprise. Le travail en petit groupe et en équipe est privilégié. Des projets liés à vos centres d'intérêt (sportifs, artistiques, à caractère professionnel, etc.) sont aussi prévus.

Certains cours se dérouleront en **co-intervention** : dans certains cours d'enseignement professionnel interviendront à la fois le professeur d'enseignement professionnel et celui de français ou de sciences.

Tout au long de votre parcours, des heures d'enseignement professionnel seront dédiées à la **réalisation d'un chef-d'œuvre**. Il s'agit de la présentation d'un projet, réalisé seul ou en groupe, qui peut prendre des formes très diverses : conception et réalisation d'un produit fini (en bois, métal, tissu, papier, etc.), d'un texte, d'un journal, d'un site Internet, d'un film ou de planches créatives ; participation à un concours ; organisation d'un événement, etc. Cette démarche de réalisation concrète fait appel à différentes disciplines d'enseignements professionnels et généraux. Le chef-d'œuvre est évalué à la fin de la formation lors d'une présentation orale et compte pour la délivrance de votre diplôme.

● DES STAGES EN ENTREPRISE

Le lycée vous prépare et vous accompagne dans vos démarches pour trouver un lieu de stage.

En CAP ou bac professionnel, vous aurez plusieurs périodes de formation en milieu professionnel (12 à 14 semaines en CAP, 18 à 22 semaines en bac professionnel selon la spécialité) pour vous familiariser avec des situations de travail et avec le fonctionnement d'une entreprise ou d'un milieu professionnel en conditions réelles.

Ces stages en milieu professionnel vous permettent d'acquérir des compétences qui sont nécessaires pour la validation du diplôme préparé.

● CONSOLIDATION, ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET PRÉPARATION À L'ORIENTATION

Après un test de positionnement en français et en mathématiques, en début d'année, vous bénéficiez d'un renforcement de vos connaissances dans ces matières, si nécessaire. Tout au long de votre parcours, selon vos besoins et vos projets personnels, vous pourrez bénéficier d'une aide dans l'élaboration de votre projet d'orientation, en particulier si vous voulez changer de spécialité de diplôme, rejoindre la voie générale et technologique (*lire p. 14*), ou encore vous préparer à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

● SE FORMER PAR L'APPRENTISSAGE

Choisir l'apprentissage, c'est suivre une formation qui prépare aux mêmes diplômes que la voie scolaire et qui alterne périodes de cours en CFA (centre de formation d'apprentis) et périodes de travail en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage. La formation peut être effectuée à distance avec un suivi par le CFA.

Des lycées proposent des formations en apprentissage et la possibilité de parcours mixtes : l'apprentissage s'effectue soit sur la totalité du CAP ou du bac professionnel, soit

>>>

sur une partie du cursus, par exemple la ou les 2 dernières années de formation. En cas de rupture du contrat d'apprentissage, la formation peut être poursuivie sous statut scolaire. Il s'adresse aux jeunes de 16 ans (15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de 3^e) à 30 ans (29 ans révolus).

Pour vous informer sur les formations professionnelles par apprentissage, consultez La bonne alternance Pôle emploi (<https://labonnealternance.pole-emploi.fr>) ou Nouvelle voie pro > étape 3 (<https://www.nouvelle-voiepro.fr>) ou le Portail de l'Alternance (<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>), etc.

En tant qu'apprenti, vous signez un contrat de travail qui fait de vous un salarié à part entière de l'entreprise. Vous devez adopter les codes du monde professionnel (assiduité, ponctualité, sérieux dans le travail, respect des règles) et vous avez les mêmes vacances que les autres salariés (5 semaines de congés payés par an). Vous recevez une rémunération qui va de 429,16 € (27 % du Smic) à 874,21 € (55 % du Smic) par mois pour les apprentis mineurs. Précision: le salaire d'un apprenti est exonéré des cotisations sociales. Le salaire brut est identique au salaire net. Avant de signer un contrat d'apprentissage, il vous faut, avec l'aide de votre établissement, chercher une entreprise. Anticipez ou démarrez vos recherches plusieurs mois avant le début de la formation.

À noter: la période d'apprentissage en entreprise peut commencer dans les 3 mois précédant ou suivant le début de la formation au CFA (centre de formation d'apprentis). Pour les élèves reconnus en situation de handicap, l'apprentissage est accessible sans limite d'âge. Ils peuvent prolonger la durée initiale de leur contrat de 1 an (jusqu'à 4 ans) et suivre les enseignements à distance s'il ne leur est pas possible de fréquenter le CFA. Ils peuvent également bénéficier d'une formation aménagée: aménagement pédagogique, aménagement du temps de formation, cours par correspondance.

● PARTIR SE FORMER À L'ÉTRANGER

Tous les lycéens et apprentis de la voie professionnelle peuvent partir à l'étranger pour une période de 15 jours à 1 an, à n'importe quel moment de leur cursus selon le cadrage réalisé par l'établissement ou le CFA. En entreprise et/ou dans un établissement de formation professionnelle, cette expérience à l'étranger est l'occasion de gagner en autonomie, d'enrichir leurs connaissances du métier et d'améliorer leur pratique d'une langue étrangère.

La valorisation des compétences acquises à l'étranger est désormais possible grâce à une attestation MobilitéPro reçue en plus du diplôme.

● CHANGER D'ORIENTATION

Quel que soit le cursus, il est possible de changer de voie ou de spécialité sans avoir à recommencer le cycle. Pour cela, il vous faut contacter le professeur principal et/ou le psychologue de l'Éducation nationale.

À noter: les élèves de terminale CAP de la même spécialité que le bac professionnel demandé sont prioritaires pour un accès en 1^{re} professionnelle. Les élèves de 2^{de} ou de 1^{re} professionnelle peuvent demander un changement d'orientation dans une autre spécialité de 1^{re} professionnelle.

En fonction de vos motivations, de vos résultats scolaires, des places disponibles dans la filière souhaitée et des recommandations par avis du conseil de classe, le chef d'établissement peut donner un avis favorable à cette réorientation. Toutefois, avant d'intégrer votre nouvelle formation, vous pourrez suivre un stage passerelle pour découvrir votre nouvelle filière et acquérir les compétences nécessaires afin de réussir dans la formation visée.

● LE CAP

Le CAP (certificat d'aptitude professionnelle) est un diplôme national de niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles. Il peut conduire à une insertion immédiate dans la vie active ou à une poursuite d'études, en particulier en classe de 1^{re} professionnelle dans une spécialité de baccalauréat professionnel relevant du même secteur.

Le CAP peut se préparer sous statut scolaire en lycée professionnel ou en apprentissage sur la totalité ou une partie du cursus (*lire p. 5*).

Il est décliné dans près de 200 spécialités, relevant de différents domaines:

agriculture, élevage, aménagement, forêt • alimentation, hôtellerie, restauration • arts, artisanat, audiovisuel • automobile, engins • bâtiment, travaux publics • bois, ameublement • chimie, physique • commerce, vente • électricité, électronique, énergie • hygiène, sécurité • industries graphiques • matériaux: métaux, plastiques, papier • productique, mécanique • santé, social, soins • sports, loisirs • textile, habillement • transport, magasinage.

Retrouvez l'ensemble des spécialités sur www.onisep.fr.

Le CAP en 2 ans est proposé aux élèves issus de 3^e pour acquérir un premier niveau de qualification professionnelle.

Le CAP peut être aussi préparé **en 1 an ou en 3 ans** selon les profils et besoins particuliers des élèves. Ces parcours adaptés sont proposés par l'équipe pédagogique après un dialogue avec l'élève et/ou sa famille.

Dans la majorité des cas, **le parcours en 1 an** concerne des élèves de 1^{re} ou de terminale souhaitant obtenir un CAP ou des jeunes déjà diplômés (minimum niveau 3) qui seront dispensés des épreuves générales, ou à des jeunes sortis du système scolaire sans qualification en retour en formation. Des jeunes très motivés, avec un projet professionnel solide et un bon niveau scolaire, peuvent bénéficier de ce parcours.

La formation comprend :

- **des enseignements généraux** : français ; histoire-géographie ; mathématiques, physique-chimie ; prévention-santé-environnement ; enseignement moral et civique ; arts appliqués et cultures artistiques ; EPS et selon la spécialité langue vivante. Ces enseignements, en relation avec les activités professionnelles, couvrent environ la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire ;
- **des enseignements technologiques et professionnels** sous forme de cours, de travaux pratiques et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité du CAP choisie, représentent un peu plus de la moitié de l'emploi du temps. Certaines séquences se déroulent en co-intervention avec le professeur de français ou le professeur de mathématiques. Un volume horaire est aussi consacré à la réalisation du chef-d'œuvre présenté en fin de CAP et évalué dans le cadre de l'obtention du diplôme (*lire p. 5*) ;
- **des périodes de formation en milieu professionnel** de 12, 13 ou 14 semaines de stage réparties sur les 2 années de formation selon la spécialité de CAP. Lorsque la durée de formation est de 1 an, l'élève effectue au minimum 5 semaines en milieu professionnel ;
- **des heures de consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation** (*lire p. 5*).

● LE CAP AGRICOLE

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole est décliné dans une dizaine de spécialités. Il comprend :

- **trois modules d'enseignement général communs à toutes les spécialités du CAP agricole en référence à des dimensions de la vie sociale, professionnelle et civique** incluant des enseignements de lettres modernes ; histoire-géographie ; éducation socioculturelle ; mathématiques ; technologies de l'informatique et du multimédia ; sciences économiques, sociales et de gestion ; biologie-écologie ; physique-chimie ; éducation physique et sportive ; langue vivante ;
- **quatre modules d'enseignement professionnel ;**
- **13 semaines de stage, dont 12 prises sur la scolarité (11 semaines de stage individuel en milieu professionnel et 1 semaine de stage collectif) ;**

- **5 heures par semaine pour permettre une individualisation des parcours** : renforcement des connaissances pour poursuivre des études... ;

- **3 heures de pluridisciplinarité ;**

- **un enseignement facultatif.**

Pour les CAP agricoles, la grille horaire diffère selon la spécialité. **Pour en savoir plus** : www.chlorofil.fr, rubrique « Diplômes et ressources pour l'enseignement ».

● LE BAC PROFESSIONNEL

Le bac professionnel est un diplôme de niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles. Décliné dans près de 100 spécialités, il peut conduire à une insertion immédiate dans la vie active ou à une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, en particulier en BTS ou en BTSA (en 2 ans).

Il peut se préparer sous statut scolaire ou en apprentissage pour la totalité ou une partie du cursus (*lire p. 5*).

15 familles de métiers sont proposées en 2^{de} professionnelle (*lire p. 10*). Elles regroupent des spécialités de bac professionnel qui présentent des compétences communes à tous les métiers d'un même secteur, ce qui laisse à l'élève un temps supplémentaire pour choisir le bac professionnel qu'il veut préparer en 1^{re} et en terminale.

Si l'élève s'inscrit dans une formation sous statut scolaire, il doit obligatoirement choisir une 2^{de} organisée par familles de métiers. Pour les bacs professionnels qui n'entrent pas dans une famille de métiers, le choix de la spécialité se fait dès la 2^{de}.

À noter : une unité facultative secteur sportif est ouverte à la rentrée 2021 pour les élèves de 1^{re} professionnelle (*voir p. 9*).

Le baccalauréat professionnel se déroule en 3 ans :

- **la 2^{de} professionnelle**. L'élève entre soit dans une 2^{de} organisée par familles de métiers, soit dans une 2^{de} hors familles de métiers. Des tests de positionnement ont lieu à la mi-septembre. En fin d'année de 2^{de} organisée par familles de métiers, l'élève choisit la spécialité qu'il souhaite poursuivre en 1^{re} et terminale professionnelles.

À noter : si la spécialité qui l'intéresse n'est pas proposée dans son établissement, il peut poursuivre sa formation ailleurs.

- **la 1^{re} professionnelle**. L'élève approfondit ses compétences professionnelles ; son temps de formation en entreprise augmente. Il commence la préparation d'un chef-d'œuvre, c'est-à-dire un projet réalisé seul ou en équipe (un produit, un événement...) assuré dans un cadre pluridisciplinaire (*lire p. 5*). À la fin de l'année, l'élève peut se voir délivrer une attestation de réussite intermédiaire. Inscrite dans le parcours de formation de l'élève, cette étape permet de dresser un bilan de ses connaissances et compétences, de souligner les points forts constatés et d'identifier les points d'amélioration à envisager pour l'obtention du baccalauréat.

- **la terminale professionnelle.** L'élève poursuit sa spécialité. Les heures de consolidation, d'accompagnement personnalisé et d'accompagnement au choix d'orientation lui permettent de bénéficier d'un module, soit de préparation à l'insertion professionnelle (recherche d'emploi, CV, entretiens, création d'entreprise, etc.), soit de préparation à la poursuite d'études (renforcement méthodologique, procédure Parcoursup, etc.). Le choix du module n'est pas définitif et l'élève peut en changer en cours d'année s'il le souhaite. La formation comprend :

- **des enseignements généraux :** français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, mathématiques, langue vivante, arts appliqués et cultures artistiques, éducation physique et sportive, physique-chimie ou une seconde langue vivante selon la spécialité du bac choisi ;

- **des enseignements professionnels :** prévention-santé-environnement ; enseignements d'économie-gestion ou d'économie-droit selon la spécialité du bac, enseignements professionnels. Certaines heures se déroulent en co-intervention avec le professeur de français ou le professeur de mathématiques-sciences. Des heures sont aussi consacrées dans l'emploi du temps à la réalisation d'un chef-d'œuvre présenté en fin de terminale et évalué pour l'examen ;

- un atelier philosophie peut remplacer certaines heures de co-intervention en terminale ;

- **des périodes de formation en milieu professionnel.** Entre 18 et 22 semaines de stage selon les spécialités, réparties sur les 3 ans ;

- **des heures de consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation.** Après un test de positionnement en début de 2^{de}, l'élève consolidera sa maîtrise du français et des mathématiques si nécessaire. Tout au long de son parcours en 1^{re} et en terminale, selon ses besoins et ses projets personnels, il pourra bénéficier de soutien, d'aide pour l'élaboration de son projet d'orientation, en particulier pour la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

Pour en savoir plus : <https://www.nouvelle-voiepro.fr>



● LE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE

Quatre familles de métiers sont proposées en 2^{de} professionnelle :

- métiers de l'alimentation - bio-industries - laboratoire ;
- métiers de la nature-jardin-paysage-forêt ;
- métiers des productions ;
- métiers du conseil vente.

En 2^{de} professionnelle, des tests de positionnement ont lieu à la mi-septembre.

L'enseignement agricole propose en outre deux classes de 2^{de} professionnelle dédiées :

- services aux personnes et aux territoires ;
- technicien en expérimentation animale.

Organisé en 3 ans, le bac comprend :

- des enseignements généraux : lettres modernes, histoire-géographie, technologies de l'informatique et du multimédia, documentation, sciences économiques, sociales et de gestion, langue vivante, biologie-écologie, mathématiques, physique-chimie, informatique, éducation socio-culturelle, éducation physique et sportive ;

- des enseignements professionnels : techniques professionnelles, sciences économiques ;

- des enseignements à l'initiative des établissements ;

- un stage collectif pour l'éducation à la santé et au développement durable (1 semaine en 2^{de} professionnelle et 1 semaine sur le cycle terminal) ;

- des travaux pratiques renforcés : chantier école ;

- une mise à niveau des élèves : 1 semaine en 2^{de} professionnelle ;

- des périodes de formation en milieu professionnel : 14 à 16 semaines de stage, dont 13 prises sur la scolarité (12 semaines de stage individuel en milieu professionnel et 1 semaine de stage collectif).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.chlorofil.fr, rubrique « Diplômes et ressources pour l'enseignement ».

● LE BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

Le BPA est un diplôme national de niveau 3 (comme le CAP) du cadre national des certifications professionnelles, du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il est accessible uniquement par la voie de l'apprentissage.

Le BPA se décline en sept secteurs professionnels : production animale ; horticulture ; forêt ; industries alimentaires ; vigne et vin ; agroéquipement ; aménagements paysagers. Il se prépare en 2 ans après la 3^e en apprentissage. Il est délivré selon la modalité des unités capitalisables. Il atteste d'une qualification professionnelle d'ouvrier qualifié dans le domaine agricole. Il existe neuf spécialités de BPA.

LISTE DES BACS PROFESSIONNELS

De nombreux bacs pro sont en cours de rénovation. Consultez régulièrement www.onisep.fr.

Accompagnement, soins et services à la personne option A à domicile; option B en structure
Aéronautique options avionique; structure; systèmes
Agroéquipement
Aménagement et finition du bâtiment
Aménagements paysagers
Animation-enfance et personnes âgées*
Artisanat et métiers d'art options communication visuelle plurimédia; marchandisage visuel; métiers de l'enseigne et de la signalétique; tapissier d'ameublement; verrerie scientifique et technique
Artisanat et métiers d'art facteur d'orgues options organier; tuyautier
Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités*
Aviation générale
Bio-industries de transformation
Boucher-charcutier-traiteur
Boulangier-pâtissier
Commercialisation et services en restauration
Conducteur transport routier marchandises
Conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)
Conduite et gestion de l'entreprise agricole
Conduite et gestion de l'entreprise hippique
Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole
Conduite et gestion des entreprises maritimes pêche
Conduite et gestion des entreprises maritimes-commerce/plaisance professionnelle options voile; yacht
Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin
Construction des carrosseries
Cuisine
Cultures marines
Électromécanicien marine
Esthétique, cosmétique, parfumerie
Étude et définition de produits industriels
Étude et réalisation d'agencement
Façonnage de produits imprimés, routage
Fonderie
Forêt
Gestion des milieux naturels et de la faune
Gestion des pollutions et protection de l'environnement
Hygiène, propreté, stérilisation
Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables (1 ^{re} session en 2024)
Interventions sur le patrimoine bâti options maçonnerie; charpente; couverture
Laboratoire contrôle qualité
Logistique
Maintenance des matériels option A matériels agricoles; option B matériels de construction et de manutention; option C matériels d'espaces verts
Maintenance des systèmes de production connectés
Maintenance des véhicules option A voitures particulières; option B véhicules de transport routier; option C motocycles
Maintenance et efficacité énergétique (1 ^{re} session en 2024)
Maintenance nautique
Menuiserie aluminium-verre
Métiers de l'accueil*
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
Métiers de l'entretien des textiles option A blanchisserie; option B pressing

Métiers de la coiffure
Métiers de la mode-vêtements
Métiers de la sécurité*
Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial; option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale*
Métiers du cuir options chaussures; maroquinerie; sellerie-garnissage
Métiers du froid et des énergies renouvelables (1 ^{re} session en 2024)
Métiers et arts de la pierre
Microtechniques
Optique-lunetterie
Organisation de transport de marchandises
Ouvrages du bâtiment: métallerie
Perruquier-posticheur
Photographie
Pilote de ligne de production
Plastiques et composites
Poissonnier-écailler-traiteur
Polyvalent navigant pont/machine
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons
Productions aquacoles
Réalisation de produits imprimés et plurimédia option A productions graphiques; option B productions imprimées
Réparation des carrosseries
Services aux personnes et aux territoires
Systèmes numériques option A sûreté et sécurité des infrastructures de l'habitat et du tertiaire; option B audiovisuels, réseau et équipement domestiques; option C réseaux informatiques et systèmes communicants
Technicien conseil-vente univers jardinerie
Technicien conseil-vente en alimentation (produits alimentaires et boissons)
Technicien conseil-vente en animalerie
Technicien constructeur bois
Technicien d'études du bâtiment option A études et économie; option B assistant en architecture
Technicien de fabrication bois et matériaux associés
Technicien de scierie
Technicien du bâtiment: organisation et réalisation du gros œuvre
Technicien en appareillage orthopédique
Technicien en chaudronnerie industrielle
Technicien en expérimentation animale
Technicien en prothèse dentaire
Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et suivi de productions; option réalisation et maintenance des outillages
Technicien gaz
Technicien géomètre-topographe
Technicien menuisier agenceur
Technicien modeleur
Techniques d'interventions sur installations nucléaires
Traitements des matériaux
Transport fluvial
Travaux publics

*Unité facultative secteur sportif en 1^{re} professionnelle.

LISTE DES 2^DES PROFESSIONNELLES FAMILLES DE MÉTIERS AVEC LEURS SPÉCIALITÉS DE BAC PROFESSIONNEL

MÉTIERS DE L'AÉRONAUTIQUE

Aéronautique option avionique

Aéronautique option système

Aéronautique option structure

Aviation générale

MÉTIERS DE L'AGENCEMENT, DE LA MENUISERIE ET DE L'AMEUBLEMENT

Étude et réalisation d'agencement

Technicien de fabrication bois et matériaux associés

Technicien menuisier-agenceur

MÉTIERS DE L'ALIMENTATION

Boucher-charcutier-traiteur

Boulangier-pâtissier

Poissonnier-écailler-traiteur

MÉTIERS DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION

Commercialisation et services en restauration

Cuisine

MÉTIERS DE LA BEAUTÉ ET DU BIEN-ÊTRE

Esthétique, cosmétique, parfumerie

Métiers de la coiffure

MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION DURABLE, DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Aménagement et finition du bâtiment

Interventions sur le patrimoine bâti option maçonnerie

Interventions sur le patrimoine bâti option charpente

Interventions sur le patrimoine bâti option couverture

Menuiserie aluminium-verre

Ouvrages du bâtiment: métallerie

Technicien du bâtiment: organisation et réalisation
du gros œuvre

Travaux publics

MÉTIERS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE

Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités

Logistique

Organisation de transport de marchandises

MÉTIERS DE LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET DES VÉHICULES

Maintenance des matériels option A matériels agricoles

Maintenance des matériels option B matériels de construction
et de manutention

Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts

Maintenance des véhicules option A voitures particulières

Maintenance des véhicules option B véhicules de transport
routier

Maintenance des véhicules option C motocycles

MÉTIERS DE LA MER

Conduite et gestion des entreprises maritimes-commerce/
plaisance professionnelle options voile; yacht

Conduite et gestion des entreprises maritimes-pêche

Électromécanicien marine

Polyvalent navigant pont/machine

MÉTIERS DE LA RÉALISATION D'ENSEMBLES MÉCANIQUES ET INDUSTRIELS

Fonderie

Microtechniques

Technicien en réalisation de produits mécaniques
option réalisation et suivi de productions;
option réalisation et maintenance des outillages

Technicien en chaudronnerie industrielle

Technicien modelleur

Traitements des matériaux

MÉTIERS DE LA RELATION CLIENT

Métiers de l'accueil

Métiers du commerce et de la vente option A
animation et gestion de l'espace commercial

Métiers du commerce et de la vente option B
prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale

MÉTIERS DES ÉTUDES ET DE LA MODÉLISATION NUMÉRIQUE DU BÂTIMENT

Technicien d'études du bâtiment option A études et économie

Technicien d'études du bâtiment
option B assistant en architecture

Technicien géomètre-topographe

MÉTIERS DES INDUSTRIES GRAPHIQUES ET DE LA COMMUNICATION

Façonnage de produits imprimés, routage

Réalisation de produits imprimés et plurimédia
option A productions graphiques

Réalisation de produits imprimés et plurimédia
option B productions imprimées

MÉTIERS DES TRANSITIONS NUMÉRIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables
(1^{re} session en 2024)

Maintenance et efficacité énergétique (1^{re} session en 2024)

Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés

Métiers du froid et des énergies renouvelables
(1^{re} session en 2024)

Systèmes numériques option A sûreté et sécurité
des infrastructures de l'habitat et du tertiaire

Systèmes numériques option B audiovisuels, réseau
et équipement domestiques

Systèmes numériques option C réseaux informatiques
et systèmes communicants

MÉTIERS DU PILOTAGE ET DE LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS AUTOMATISÉES

Maintenance des systèmes de production connectés

Pilote de ligne de production

Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons

Technicien de scierie

**LISTE DES SPÉCIALITÉS
HORS FAMILLES DE MÉTIERS**Accompagnement, soins et services à la personne
option A à domicileAccompagnement, soins et services à la personne
option B en structure

Animation-enfance et personnes âgées

Artisanat et métiers d'art facteur d'orgues option organier

Artisanat et métiers d'art facteur d'orgues option tuyautier

Artisanat et métiers d'art option communication visuelle
plurimédia

Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel

Artisanat et métiers d'art option métiers de l'enseigne
et de la signalétique

Artisanat et métiers d'art option tapisserie d'ameublement

Artisanat et métiers d'art option verrerie scientifique
et technique

Bio-industries de transformation

Conducteur transport routier marchandises

Construction des carrosseries

Cultures marines

Étude et définition de produits industriels

Gestion des pollutions et protection de l'environnement

Hygiène, propreté, stérilisation

Maintenance nautique

Métiers de la mode-vêtements

Métiers de la sécurité

Métiers du cuir option chaussures

Métiers du cuir option maroquinerie

Métiers du cuir option sellerie-garnissage

Métiers de l'entretien des textiles
option A blanchisserie; option B pressing

Métiers et arts de la pierre

Optique-lunetterie

Perruquier-posticheur

Photographie

Plastiques et composites

Réparation des carrosseries

Technicien constructeur bois

Technicien en appareillage orthopédique

Technicien en prothèse dentaire

Technicien gaz

Techniques d'interventions sur installations nucléaires

Transport fluvial

**FAMILLES DE MÉTIERS
ENSEIGNEMENT AGRICOLE****MÉTIERS DE L'ALIMENTATION - BIO-INDUSTRIES -
LABORATOIRE**

Bio-industries de transformation

Laboratoire contrôle qualité

MÉTIERS DE LA NATURE-JARDIN-PAYSAGE-FORÊT

Aménagements paysagers

Forêt

Gestion des milieux naturels et de la faune

MÉTIERS DES PRODUCTIONS

Agroéquipement

Conduite de productions horticoles
(arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)

Conduite et gestion de l'entreprise agricole

Conduite et gestion de l'entreprise hippique

Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole

Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin

Productions aquacoles

MÉTIERS DU CONSEIL-VENTETechnicien conseil-vente en alimentation (produits alimentaires
et boissons)

Technicien conseil-vente en animalerie

Technicien conseil-vente en univers jardinerie

HORS FAMILLES DE MÉTIERS

Services aux personnes et aux territoires

Technicien en expérimentation animale

● UN DIPLÔME PROFESSIONNEL, ET APRÈS ?

Dans de nombreux secteurs, un CAP et un bac professionnel suffisent pour démarrer dans la vie active. Vous pouvez vous présenter sur le marché du travail tout de suite après l'obtention de votre diplôme ou vous pouvez également continuer à vous former.

Après un CAP ou un bac professionnel

La FCIL

(formation complémentaire d'initiative locale)

La FCIL répond à un besoin local de formation et d'emploi, d'une durée de 6 mois à 1 an. En lycée professionnel ou en école privée, elle permet de se spécialiser, les élèves effectuant de nombreux stages. Ainsi, la FCIL secrétariat médical est possible après un bac pro assistance à la gestion des organisations et de leurs activités ; la FCIL technicien aéronautique sur commande numérique est possible après un bac pro industriel.

La MC

(mention complémentaire)

La MC se prépare en 1 an sous statut scolaire ou en apprentissage ou en formation continue. Elle permet une adaptation à l'emploi en ajoutant une spécialisation à la qualification du diplôme professionnel de départ. Il existe des MC dans de nombreux secteurs d'activité : la restauration, le bâtiment, le commerce, etc. Par exemple, après un CAP coiffure, possibilité de préparer une MC coiffure coupe couleur ; après un bac pro commercialisation et services en restauration, une MC organisateur de réceptions...

Le CS

(certificat de spécialisation agricole)

Le CS se prépare en 1 an, en apprentissage, après un CAP agricole ou un bac professionnel agricole ou après un BPA ou un BP selon les spécialités. Il permet d'acquérir une qualification professionnelle spécialisée. Par exemple, après un CAP agricole métier de l'agriculture, possibilité de préparer un CS tracteurs et machines agricoles : utilisation et maintenance ; après un bac pro conduite et gestion de l'entreprise agricole, possibilité de préparer un CS conduite d'un élevage caprin.

INFO +

InserJeunes

> InserJeunes renseigne sur les taux d'emploi des sortants de formation, les taux de poursuite d'études ou encore les taux d'interruption d'études. Les indicateurs d'insertion sont disponibles 6 mois après la fin des études. L'indicateur sur le taux d'emploi est calculé également à 12, 18 et 24 mois.

Pour en savoir plus :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.

Après un CAP

À noter : après un CAP, vous pouvez aussi préparer un autre CAP en 1 an pour renforcer votre polyvalence.

Le BP

(brevet professionnel)

Le BP/BPA (brevet professionnel agricole) se prépare en 2 ans, en apprentissage ou en formation continue. Il met l'accent sur la maîtrise d'un métier (électricien, libraire, boucher, menuisier, jardinier paysagiste, bûcheron, etc.). Il est exigé dans certaines professions (coiffeur, par exemple) pour s'installer à son compte.

Le BMA

(brevet des métiers d'art)

Le BMA se prépare en 2 ans, sous statut scolaire ou en apprentissage, après un CAP des métiers d'art. Il forme des spécialistes en conception, fabrication, réparation d'objets fabriqués en petites séries ou à l'unité (en joaillerie, reliure, verre, céramique, ébénisterie, etc.).

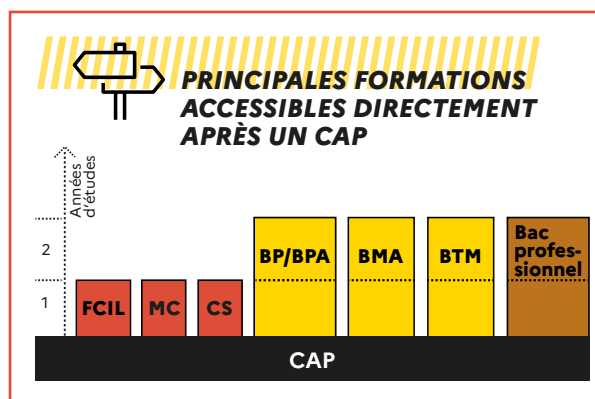
Le BTM

(brevet technique des métiers)

Le BTM se prépare en 2 ans, en alternance. Délivré par les CMA (chambres de métiers et de l'artisanat), il n'est pas un diplôme de l'Éducation nationale. Il permet de devenir chef d'atelier dans une entreprise artisanale, ou chef de fabrication dans les services de la production et de la commercialisation, ou de se mettre à son compte. Domaines professionnels concernés : métiers de bouche (chocolatier, glacier ou pâtissier, par exemple), énergie-électricité, tapisier décorateur, photographie, agriculture, fleuristerie, paramédical, etc.

Le bac professionnel

Après l'obtention d'un CAP, on peut préparer un bac professionnel dans une spécialité en cohérence avec celle de son CAP. Vous pourrez rejoindre directement une 1^{re} professionnelle, ce qui permet de préparer le bac professionnel en 2 ans (*lire p. 7*).



Après un bac professionnel

Le BTS/BTSA

(brevet de technicien supérieur/ brevet de technicien supérieur agricole)

Le BTS/BTSA se prépare en 2 ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Tourné vers la pratique, il permet d'acquérir des compétences dans un domaine pointu (transport, électronique, édition, design, etc.). Environ un tiers des bacheliers professionnels poursuivent en BTS ou BTSA. Accès sélectif : un bon dossier scolaire et une forte motivation sont nécessaires.

La classe passerelle

La classe passerelle est un dispositif concernant les bacheliers professionnels qui ont reçu un avis favorable du conseil de classe en terminale mais qui n'ont eu aucune proposition d'admission en BTS via Parcoursup. Il s'agit d'une année de transition afin de consolider les acquis, développer certaines compétences pour permettre aux élèves de réussir leurs études, avant d'intégrer le parcours BTS.

Les FSS

(formations supérieures de spécialisation)

Ces formations conduisent à un diplôme d'université, et se déroulent en 1 an, avec 400 heures minimum d'enseignement. Elles comprennent un tronc commun d'enseignements permettant l'acquisition d'une culture générale et des unités d'enseignements de spécialité correspondant à un parcours professionnel organisé dans un secteur d'activité ou une branche professionnelle. Elles intègrent, par ailleurs, au moins pour la moitié du temps de formation, une période d'immersion en milieu professionnel de 12 à 16 semaines permettant l'acquisition de compétences techniques et professionnelles spécifiques. Cette période de stage fait l'objet d'un rapport évalué par l'équipe pédagogique. Une FSS validée sanctionne un niveau correspondant à 60 crédits ECTS.

Le DN MADE

(diplôme national des métiers d'art et du design)

Le DN MADE se prépare en 3 ans sous statut scolaire ou en apprentissage. Il permet d'acquérir des connaissances et des compétences professionnelles dans différents champs des métiers d'art et du design. Le DN MADE couvre 14 mentions : animation ; espace ; événement ; graphisme ; innovation sociale ; instrument ; livre ; matériaux ; mode ; numérique ; objet ; ornement ; patrimoine ; spectacle.

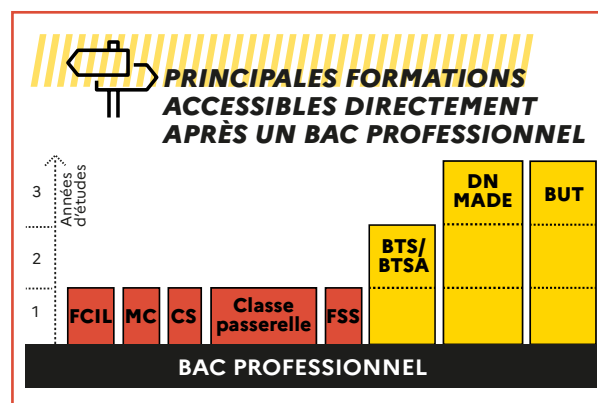
Accès sélectif, sur dossier scolaire, projet de formation motivé et présentation de productions personnelles représentatives de son univers visuel.

À savoir : il reste actuellement deux DMA : le DMA arts de l'habitat option décors et mobiliers et le DMA lutherie.

Le BUT

(bachelor universitaire de technologie)

Le BUT se prépare en 3 ans sous statut scolaire ou en apprentissage. Cette formation correspond moins au profil des bacheliers professionnels. Accès sélectif, sur dossier scolaire voire tests et/ou entretien de motivation.



INFO +

Campus des métiers et des qualifications

> Les CMQ (campus des métiers et des qualifications) regroupent plusieurs établissements de formation autour d'un pôle de compétences. Ce label est un moyen de rapprocher l'enseignement et le monde économique : établissements scolaires (lycées généraux, technologiques et professionnels), CFA (centres de formation d'apprentis), établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles, etc.), laboratoires de recherche, entreprises. Ils peuvent ainsi proposer une offre de formation allant du CAP au bac professionnel, général ou technologique jusqu'à l'enseignement supérieur : en formation initiale ou continue ; en France ou à l'international ; en lien avec les filières d'avenir et de création d'emploi.

Les campus visent à faciliter la mixité des parcours en favorisant les passerelles et la possibilité d'adopter différents statuts tout au long de sa formation. Un campus est un lieu de vie, avec des espaces verts, des terrains de sport, des internats, en lien étroit avec les associations culturelles et sportives locales.

Les campus sont répartis en secteurs de pointe et porteurs d'emploi tels que la transition énergétique, le numérique ou encore les services à la personne. Le territoire compte plus de 100 CMQ, dont 40 campus d'excellence, dans des champs d'activité variés : aéronautique, bâtiment, design, éco-industrie, logistique, systèmes innovants, télécommunications, tourisme, etc.

Consultez la carte sur le site Nouvelle voie pro > étape 1 : <https://vu.fr/3mvl>.

CHOISIR LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Objectif : préparer, en 3 ans (2^{de}, 1^{re} et terminale), un bac général ou un bac technologique pour accéder aux formations de l'enseignement supérieur.

LA 2^{DE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

La classe de 2^{de} générale et technologique doit vous permettre de consolider et d'élargir vos connaissances et de vous préparer à déterminer vos choix pour une orientation en cycle terminal, soit en voie générale, soit en voie technologique. Un test de positionnement en français et en mathématiques a lieu en début d'année.

Consultez <https://www.secondes-premieres2021-2022.fr> pour découvrir la voie générale et technologique.

L'emploi du temps comprend 10 enseignements communs à tous les élèves pour acquérir une culture générale et des méthodes de travail. Les élèves peuvent aussi choisir un ou deux enseignements optionnels (un enseignement général et un enseignement technologique) et latin ou grec, en fin de 3^e (lire p. 16).

À noter : l'accès en série STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) peut se faire dès le niveau 2^{de} via la 2^{de} STHR (lire p. 17). L'option spécifique de culture et pratique artistique permet de renforcer sa formation artistique tout en affinant progressivement un choix d'orientation en série S2TMD (sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse).

Un accompagnement personnalisé

- Les élèves bénéficient d'un accompagnement personnalisé tout au long de l'année en fonction des résultats du test de positionnement : soutien et/ou approfondissement.
- Un accompagnement au choix de l'orientation aide l'élève dans la construction de ses choix pour l'avenir, en particulier son choix pour la classe de 1^{re} (54 heures annuelles, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités mises en place dans l'établissement).

INFO +

Tutorat

> En collaboration avec le psychologue de l'Éducation nationale et votre professeur principal ou référent, un tuteur (enseignant, enseignant documentaliste ou conseiller principal d'éducation) peut vous accompagner, de la 2^{de} à la terminale, pour vous conseiller et vous guider dans votre parcours de formation et d'orientation.

10 enseignements communs

Éducation physique et sportive

L'EPS offre une pratique adaptée et diversifiée d'activités physiques, sportives et artistiques comme la course, la natation, la gymnastique, les sports collectifs ou la danse. Objectif : développer sa motricité et entretenir sa santé.

Enseignement moral et civique

Cet enseignement prépare à l'exercice de la citoyenneté et contribue à la transmission des valeurs de la République à tous les élèves. Chaque classe aborde une thématique principale : la classe de 2^{de} étudie la liberté ; la classe de 1^{re}, la société ; la classe de terminale, la démocratie.

Français

Quatre grands genres littéraires (roman, théâtre, poésie, écrits d'argumentation) sont étudiés à différents moments de l'histoire littéraire (entre le Moyen Âge et le XXI^e siècle) au travers de groupements de textes et d'œuvres complètes. En vue des épreuves du baccalauréat, la pratique du commentaire de texte (écrit et oral) et de la dissertation est abordée.

Histoire-géographie

Le programme d'histoire est centré sur les grandes étapes de la formation du monde moderne des héritages de l'Antiquité et du Moyen Âge jusqu'au XVIII^e siècle.

En géographie, le programme est centré sur les notions d'environnement, de développement et de mobilité.

Langues vivantes étrangères et régionales

L'objectif des LVA et LVB est de développer des compétences de communication : compréhension de la langue à partir de supports variés, expression orale, expression écrite et découverte de la culture des sociétés dont on étudie la langue.

Mathématiques

Le programme s'organise en cinq parties : nombres et calculs ; fonctions ; géométrie ; statistiques et probabilités ; algorithmique et programmation. Les activités sont diversifiées : chercher et expérimenter, en particulier à l'aide d'outils logiciels ; appliquer des techniques et mettre en œuvre des algorithmes ; raisonner et démontrer ; expliquer oralement une démarche, communiquer un résultat à l'oral ou par écrit.

Physique-chimie

Quatre thèmes centraux : constitution et transformations de la matière ; mouvement et interactions ; ondes et signaux ; conversion et transfert de l'énergie. Cet enseignement vise à favoriser la pratique expérimentale et l'activité de modélisation.

Sciences de la vie et de la Terre

Les trois thématiques de SVT (la Terre, la vie et l'évolution du vivant ; les enjeux planétaires contemporains ; le corps humain et la santé) traitent des grands problèmes auxquels l'humanité se trouve aujourd'hui confrontée.

Sciences économiques et sociales

Découvrir les notions, les méthodes spécifiques aux sciences économiques (notion de marché), la sociologie (processus de socialisation) et les sciences politiques à partir de quelques grandes problématiques contemporaines.

INFO +

Stage de mise à niveau

> Sur recommandation du conseil de classe, des stages de mise à niveau peuvent vous être proposés au cours de l'année scolaire ou pendant les vacances. Ils vous permettront de consolider vos compétences et d'améliorer vos méthodes de travail.

Langues et ouverture internationale

> Chaque élève étudie au minimum deux langues vivantes. Les compétences écrites et orales des deux langues obligatoires seront évaluées au baccalauréat selon les standards européens dans le cadre d'un contrôle continu. Les élèves peuvent intégrer une section européenne ou un cursus à dimension internationale en préparant le baccalauréat international. Une attestation de langues vivantes (LVA-LVB) est délivrée à tous les candidats au bac général ou technologique.



Sciences numériques et technologie

Cet enseignement étudie les principales composantes du numérique (programmation) et de la technologie (objets connectés) pour comprendre les enjeux fondamentaux et les problématiques actuelles.

Enseignements de spécialité

Vous êtes en 2^{de} et vous souhaitez poursuivre vers la voie générale. Pour approfondir les disciplines qui vous intéressent, choisissez trois spécialités en 1^{re}. En terminale, vous n'en garderez que deux.

Pour vous aider, consultez la carte des enseignements de spécialité en voie générale sur le site Secondes/premières 2021/2022 > étape 1 :

<https://cutt.ly/1YnVOr4>.

Vous êtes élève en 2^{de} ou 1^{re} générale et technologique. Horizons21 vous permet de préciser vos choix d'enseignements de spécialité et de tester différentes combinaisons :

<http://www.horizons21.fr>.

LA 2^{DE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

LISTE ET VOLUMES HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS

● ENSEIGNEMENTS COMMUNS (EA)	HORAIRE ÉLÈVE
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB (langue vivante étrangère pour la LVA, étrangère ou régionale pour la LVB)	5 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles
Sciences numériques et technologies	1 h 30
● ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	HORAIRE ÉLÈVE
UN ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL AU CHOIX PARMİ :	
Langues et cultures de l'Antiquité : latin ^(a)	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec ^(a)	3 h
Langue vivante C étrangère ou régionale ^(EA)	3 h
Langue des signes française	3 h
Arts (au choix parmi : arts plastiques/cinéma-audiovisuel/histoire des arts/danse/musique/théâtre)	3 h
Éducation physique et sportive ^(EA)	3 h
Arts du cirque	6 h
Écologie-agronomie-territoires-développement durable ^(EA)	3 h
UN ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE AU CHOIX PARMİ :	
Management et gestion	1 h 30
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Création et culture-design	6 h
Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre ^(b)	6 h
Atelier artistique	72 h annuelles
ENSEIGNEMENTS DANS LES LYCÉES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE AGRICOLE ^(EA)	
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives	3 h
Pratiques sociales et culturelles	3 h
Pratiques professionnelles	3 h

(a) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

(b) Enseignements pouvant être suivis par les élèves inscrits au sein d'un établissement d'enseignement artistique classé ou reconnu par l'État et sous réserve d'une convention signée entre l'établissement où est scolarisé l'élève et l'établissement d'enseignement artistique.

(EA) Retrouvez les enseignements spécifiques à l'enseignement agricole dans les lycées agricoles et ceux communs aux filières de l'Éducation nationale. Pour en savoir plus : www.chlorofil.fr, rubrique « Diplômes et ressources pour l'enseignement » et www.laventureduvivant.fr.

LA 2^{DE} STHR

La classe de 2^{de} de la série STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) se caractérise par un fonctionnement spécifique. Les élèves suivent 10 enseignements communs (dont trois spécifiques à la série STHR), auxquels s'ajoutent 4 semaines de stage d'initiation ou d'application en milieu professionnel et des enseignements optionnels.

LISTE ET VOLUMES HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS

● ENSEIGNEMENTS COMMUNS	HORAIRE ÉLÈVE
Mathématiques	3 h
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB (langue vivante étrangère, dont obligatoirement l'anglais)	5 h
Éducation physique et sportive	2 h
Sciences	3 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles
Économie et gestion hôtelière	2 h
Sciences et technologies des services	4 h
Sciences et technologies culinaires	4 h
Stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel	4 semaines
Heure de vie de classe	
● DEUX ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS AU PLUS PARI :	HORAIRE ÉLÈVE
Langue vivante C étrangère ou régionale	3 h
Langue des signes française	3 h
Arts (arts plastiques/cinéma-audiovisuel/histoire des arts/danse/musique/théâtre)	3 h
Éducation physique et sportive	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles

POUR TOUS LES ÉLÈVES DE 2^{DE}

- Des heures de vie de classe.
- Un accompagnement personnalisé (le volume horaire peut varier selon les besoins des élèves).
- Un accompagnement au choix de l'orientation (le volume horaire de 54 heures donné à titre indicatif peut varier selon les besoins des élèves et les modalités pratiques mises en place dans l'établissement).

UN ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION

Trois axes :

- découvrir le monde professionnel et s'y repérer ;
- connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés ;
- élaborer son projet d'orientation.

INFO +

Les stages passerelles

> Les élèves volontaires peuvent bénéficier de stages passerelles afin de pouvoir changer d'orientation. Se renseigner auprès du professeur principal ou du psychologue de l'Éducation nationale.

LA 1^{RE} ET LA TERMINALE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Le cycle terminal en lycée général et technologique prépare au baccalauréat.

La voie générale

Elle offre trois types d'enseignements :

- des enseignements communs ;
 - trois enseignements de spécialité en 1^{re} (choix en fin de 2^{de}) et deux enseignements de spécialité en terminale (choix au 2^e trimestre de la 1^{re}) ;
 - un temps d'aide à l'orientation tout au long du lycée pour préparer les choix de parcours et, à terme, l'entrée dans l'enseignement supérieur.
- Les élèves peuvent aussi choisir parmi des enseignements optionnels (*lire ci-contre*).

La voie technologique

Elle propose huit séries.

Les séries S2TMD, ST2S, STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL et STMG sont ouvertes aux élèves de 2^{de} générale et technologique, quels que soient les enseignements suivis. On peut aussi y accéder après la 2^{de} STHR, après une 2^{de} ou une 1^{re} professionnelle ou encore après un CAP.

Toutes les séries bénéficient d'enseignements communs et d'enseignements de spécialité propres à la série choisie. Les élèves peuvent aussi choisir parmi des enseignements optionnels (*lire p. 21*).

Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)

Ce bac s'adresse aux élèves comédiens, danseurs ou instrumentistes qui souhaitent consacrer beaucoup de temps à leurs pratiques artistiques. Les élèves doivent s'inscrire, en parallèle, dans un conservatoire. Motivation et capacités physiques sont de rigueur.

Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

Pour les élèves intéressés par les relations humaines et le travail dans le domaine social ou paramédical.

Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)

Pour les élèves des lycées agricoles attirés par la biologie-écologie, l'agriculture et l'environnement.

Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)

Pour les élèves attirés par les applications de l'art (mode, design...), la conception et la réalisation d'objets ou d'espaces.

Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

Pour les élèves intéressés par l'hôtellerie et la restauration.

Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

Pour les élèves qui veulent comprendre le fonctionnement des systèmes techniques de l'industrie ou du quotidien, et qui veulent concevoir de nouveaux produits.

Sciences et technologies de laboratoire (STL)

Pour les élèves s'intéressant aux manipulations en laboratoire et à l'étude des produits de la santé, de l'environnement, des bio-industries, des industries de la chimie...

Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Pour les élèves intéressés par le fonctionnement des organisations et leur gestion, les ressources humaines et la communication.

INFO +

Horizons21^e : construisez vos choix de spécialités au lycée

> Vous êtes élèves de 2^{de} ou de 1^{re} générale et technologique. Horizons21^e vous permet de préciser vos choix d'enseignements de spécialité et de tester différentes combinaisons. www.horizons21.fr.

The graphic features the French Republic logo and the ONISEP logo in the top corners. The central text reads 'HORIZONS21^e Au lycée, construisez vos choix de spécialités'. Below this, a blue box contains the text: 'VOUS ÊTES EN 2^{DE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE, EN 1^{RE} GÉNÉRALE OU EN 1^{RE} TECHNOLOGIQUE. UTILISEZ L'APPLICATION HORIZONS21^e.' To the right, a list of bullet points states: '• POUR CHOISIR VOS ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ EN VOIE GÉNÉRALE', '• POUR CONNAÎTRE LES SÉRIES DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE', and '• POUR DÉCOUVRIR LES PERSPECTIVES DE FORMATIONS POST-BAC ET DE MÉTIERS'. The website 'www.horizons21.fr' is listed at the bottom right.

LA VOIE GÉNÉRALE (1^{RE} ET TERMINALE)

Ce cycle de 2 ans a pour objectif de vous préparer à l'obtention du baccalauréat général et à votre poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

LISTE ET VOLUMES HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS

● ENSEIGNEMENTS COMMUNS (EA)	1 ^{RE}	TERMINALE
Français	4 h	-
Philosophie	-	4 h
Histoire-géographie	3 h	3 h
LVA et LVB (langue vivante étrangère pour la LVA, étrangère ou régionale pour la LVB)	4 h 30	4 h
Éducation physique et sportive	2 h	2 h
Enseignement scientifique	2 h	2 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles	18 h annuelles
● ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ	EN 1 ^{RE} , TROIS AU CHOIX	EN TERMINALE, DEUX AU CHOIX
Arts (au choix parmi : arts plastiques/cinéma-audiovisuel/danse/histoire des arts/musique/théâtre/arts du cirque) ^(a)	4 h	6 h
Biologie-écologie ^(EA)	4 h	6 h
Éducation physique, pratiques et cultures sportives	4 h	6 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4 h	6 h
Humanités, littérature et philosophie	4 h	6 h
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (langue suivie en LVA, LVB ou LVC) ^(EA)	4 h	6 h
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité	4 h	6 h
Mathématiques ^(EA)	4 h	6 h
Numérique et sciences informatiques	4 h	6 h
Physique-chimie ^(EA)	4 h	6 h
Sciences de la vie et de la Terre	4 h	6 h
Sciences de l'ingénieur (complété par 2 h de sciences physiques en terminale)	4 h	6 h
Sciences économiques et sociales	4 h	6 h
● ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	1 ^{RE}	TERMINALE
UN ENSEIGNEMENT PARI :		
Mathématiques complémentaires (pour les élèves ne choisissant pas en terminale la spécialité mathématiques) ^(EA)	-	3 h
Mathématiques expertes (pour les élèves choisissant en terminale la spécialité mathématiques) ^(EA)	-	3 h
Droit et grands enjeux du monde contemporain	-	3 h
UN ENSEIGNEMENT PARI :		
LVC (langue vivante étrangère ou régionale) ^(EA)	3 h	3 h
Langue des signes française	3 h	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : latin ^(b)	3 h	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec ^(b)	3 h	3 h
Éducation physique et sportive	3 h	3 h
Arts (au choix parmi : arts plastiques/cinéma-audiovisuel/danse/histoire des arts/musique/théâtre)	3 h	3 h
ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS SPÉCIFIQUES AUX LYCÉES D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE^(EA)		
Agronomie-économie-territoires	3 h	3 h
Hippologie et équitation	3 h	3 h
Pratiques sociales et culturelles	3 h	3 h
Pratiques professionnelles	3 h	3 h

(a) Les arts du cirque ne peuvent être choisis qu'en enseignement de spécialité.

(b) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

(EA) Retrouvez les enseignements spécifiques à l'enseignement agricole dans les lycées agricoles et ceux communs aux filières de l'Éducation nationale. Pour en savoir plus : www.chlorofil.fr, rubrique « Diplômes et ressources pour l'enseignement » et www.laventureduvivant.fr.

POUR TOUS LES ÉLÈVES DE 1^{RE}

- Des heures de vie de classe.
- Un accompagnement personnalisé (le volume horaire peut varier selon les besoins des élèves).
- Un accompagnement au choix de l'orientation (le volume horaire de 54 heures donné à titre indicatif peut varier selon les besoins des élèves et les modalités pratiques mises en place dans l'établissement).

LA VOIE TECHNOLOGIQUE (1^{RE} ET TERMINALE)

Cette voie vous prépare au baccalauréat technologique, qui permet ensuite de poursuivre des études supérieures courtes en 2 ou 3 ans, voire au-delà.

LISTE ET VOLUMES HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS

● ENSEIGNEMENTS COMMUNS (EA)		1 ^{RE}	TERMINALE
Français		3 h - 3 h 30 (EA)	-
Philosophie		-	2 h
Histoire-géographie		1 h 30	1 h 30
Enseignement moral et civique		18 h annuelles 0 h 30 (EA)	18 h annuelles 0 h 30 (EA)
Langue vivante A étrangère et langue vivante B étrangère ou régionale + enseignement technologique en langue vivante A (ETLV)		4 h (dont 1 h d'ETLV) 3 h 30 (EA)	4 h (dont 1 h d'ETLV) 3 h 30 (EA)
Éducation physique et sportive		2 h	2 h
Mathématiques		3 h	3 h
ENSEIGNEMENTS COMMUNS SPÉCIFIQUES AUX LYCÉES D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE AGRICOLE (EA)			
Éducation socioculturelle		1 h	1 h
Technologies de l'informatique et du multimédia		0 h 30	0 h 30
Pluridisciplinarité		155 h annuelles	155 h annuelles
SÉRIES	● ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ	1 ^{RE}	TERMINALE
S2TMD	Économie, droit et environnement du spectacle vivant	3 h	-
	Culture et sciences chorégraphiques/musicales/théâtrales	5 h 30	7 h
	Pratique chorégraphique/musicale/théâtrale	5 h 30	7 h
ST2S	Physique-chimie pour la santé	3 h	-
	Biologie et physiopathologie humaines	5 h	-
	Chimie, biologie et physiopathologie humaines	-	8 h
	Sciences et techniques sanitaires et sociales	7 h	8 h
STAV (EA)	Gestion des ressources et de l'alimentation	6 h 45	6 h 45
	Territoires et sociétés	2 h 30	-
	Technologie	3 h	-
	Territoires et technologie	-	4 h 30
STD2A	Physique-chimie	2 h	-
	Outils et langages numériques	2 h	-
	Design et métiers d'art	14 h	-
	Analyse et méthode en design	-	9 h
	Conception et création en design et métiers d'art	-	9 h
STHR	Enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE)	3 h	-
	Sciences et technologies culinaires et des services	10 h	-
	Sciences et technologies culinaires et des services - enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE)	-	13 h
	Économie-gestion hôtelière	5 h	5 h

SÉRIES	● ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ	1 ^{RE}	TERMINALE
STI2D	Innovation technologique	3 h	-
	Ingénierie et développement durable (I2D)	9 h	-
	Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D) avec un enseignement spécifique parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et écoconception ; systèmes d'information et numérique	-	12 h
	Physique-chimie et mathématiques	6 h	6 h
STL	Physique-chimie et mathématiques	5 h	5 h
	Biochimie-biologie	4 h	-
	Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	9 h	-
	Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	-	13 h
STMG	Sciences de gestion et numérique	7 h	-
	Management	4 h	-
	Management, sciences de gestion et numérique avec un enseignement spécifique parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing) ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion	-	10 h
	Droit et économie	4 h	6 h
● ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS		1 ^{RE}	TERMINALE
Arts (arts plastiques/cinéma-audiovisuel/danse/histoire des arts/musique/théâtre)		3 h	3 h
Éducation physique et sportive		3 h	3 h
Langue vivante C étrangère ou régionale (uniquement pour la série STHR)		3 h	3 h
Atelier artistique ^(EA)		72 h annuelles	72 h annuelles
LVC (langue vivante étrangère ou régionale ou langue des signes) ^(EA)		3 h	3 h
Pratiques physiques et sportives ^(EA)		3 h	3 h
ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS SPÉCIFIQUES AUX LYCÉES D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE AGRICOLE ^(EA)			
Pratiques sociales et culturelles		3 h	3 h
Hippologie et équitation		3 h	3 h
Pratiques professionnelles		3 h	3 h

(EA) Retrouvez les enseignements spécifiques à l'enseignement agricole dans les lycées agricoles et ceux communs aux filières de l'Éducation nationale. Pour en savoir plus : www.chlorofil.fr, rubrique « Diplômes et ressources pour l'enseignement » et www.laventureduvivant.fr.

POUR TOUS LES ÉLÈVES DE 1^{RE}

- Des heures de vie de classe.
- Un accompagnement personnalisé (le volume horaire peut varier selon les besoins des élèves).
- Un accompagnement au choix de l'orientation (le volume horaire de 54 heures donné à titre indicatif peut varier selon les besoins des élèves et les modalités pratiques mises en place dans l'établissement).

VERS LE BACCALAURÉAT

Nous présentons ici l'organisation qui sera en vigueur en 2023. Pour les sessions suivantes, pensez à vous renseigner auprès de votre professeur principal ou référent et à consulter www.onisep.fr.

Le bac général et technologique comprend des épreuves terminales (60% de la note finale du bac) pour des enseignements communs et de spécialité, ainsi que des évaluations en contrôle continu (40% de la note finale du bac) pour des enseignements ne faisant pas l'objet d'une épreuve terminale. Les résultats obtenus dans les enseignements optionnels s'ajoutent à la note finale du bac.

Une attestation de langues vivantes est délivrée aux candidats à la fin du cycle terminal et indique le niveau atteint par rapport au CECRL (cadre européen commun de référence pour les langues).

À noter : lors du passage des épreuves, les élèves reconnus en situation de handicap bénéficient des mêmes adaptations et aménagements pédagogiques que lors de leur scolarité (lire p. 24).

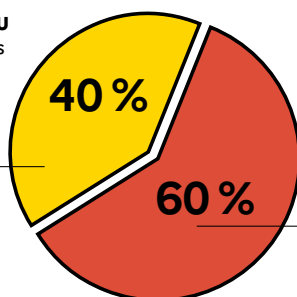
● LE CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle continu représente 40% de la note finale. La moyenne annuelle de chaque enseignement est validée lors du conseil de classe de fin de 1^{re} et de terminale, reportée dans le livret scolaire de l'élève et prise en compte pour l'obtention du bac. Les enseignements optionnels, qui ne font pas partie des 40% des notes du contrôle continu, sont pris en compte (coef. 2 pour la classe de 1^{re} ; coef. 2 pour la classe de terminale) et s'ajoutent au coef. 100. Les candidats ne peuvent pas être évalués au total sur plus de deux enseignements optionnels, sauf s'ils choisissent le latin et le grec.

Les candidats individuels, autrement dit ceux qui ne sont scolarisés ni dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat, ni auprès du Cned, peuvent choisir de passer l'ensemble des épreuves en fin de terminale (programme de 1^{re} dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de 1^{re} et programme de terminale dans les autres enseignements) ou en fin de chaque année scolaire (en fin de 1^{re} sur le programme de la classe de 1^{re}, puis en fin de terminale sur le programme de la classe de terminale).



CONTRÔLE CONTINU
à partir des moyennes
annuelles obtenues
en classe de 1^{re}
et de terminale



CINQ ÉPREUVES TERMINALES

Épreuves anticipées de français (évaluées en 1^{re})
Deux enseignements de spécialité (évalués en terminale)
Philosophie (évaluée en terminale)
Grand oral (évalué en terminale)

BAC GÉNÉRAL**LISTE ET COEFFICIENTS DES ÉVALUATIONS**

● ÉPREUVES EN CONTRÔLE CONTINU ENSEIGNEMENTS COMMUNS	COEFFICIENT	
Histoire-géographie	6	Coef. 6 pour chacun des enseignements obligatoires communs (coef. 3 en 1 ^{re} et coef. 3 en terminale) affecté à la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles des enseignements de 1 ^{re} et de terminale
Enseignement scientifique	6	
LVA (langue vivante étrangère)	6	
LVB (langue vivante étrangère ou régionale)	6	
Éducation physique et sportive	6	
Enseignement moral et civique	2	Coef. 1 en 1 ^{re} et coef. 1 en terminale
Enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de 1 ^{re}	8	Affecté à la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles pour la classe de 1 ^{re}
● ÉPREUVES TERMINALES	COEFFICIENT	
ÉPREUVES ANTICIPÉES DE FRANÇAIS (EN 1 ^{RE})		
Français écrit (4 h)	5	
Français oral (20 à 30 min de préparation)	5	
ÉPREUVES FINALES (EN TERMINALE)		
Philosophie (4 h)	8	
Grand oral (20 à 30 min de préparation)	10	
Deux enseignements de spécialité	16 x 2	
TOTAL	100	

BAC TECHNOLOGIQUE**LISTE ET COEFFICIENTS DES ÉVALUATIONS**

● ÉPREUVES EN CONTRÔLE CONTINU ENSEIGNEMENTS COMMUNS		COEFFICIENT
Histoire-géographie	6	Coef. 6 pour chacun des enseignements obligatoires communs (coef. 3 en 1 ^{re} et coef. 3 en terminale) affecté à la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles des enseignements de 1 ^{re} et de terminale
Mathématiques	6	
LVA (langue vivante étrangère)	6	
LVB (langue vivante étrangère ou régionale)	6	
Éducation physique et sportive	6	
Enseignement moral et civique	2	Coef. 1 en 1 ^{re} et coef. 1 en terminale
Enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de 1 ^{re}	8	Affecté à la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles pour la classe de 1 ^{re}
● ÉPREUVES TERMINALES		COEFFICIENT
ÉPREUVES ANTICIPÉES DE FRANÇAIS (EN 1 ^{RE})		
Français écrit (4 h)		5
Français oral (20 à 30 min de préparation)		5
ÉPREUVES FINALES (EN TERMINALE)		
Philosophie (4 h)		4
Grand oral (20 à 30 minutes de préparation)		14
Deux enseignements de spécialité		16 x 2
TOTAL		100

ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Avec l'appui de vos parents, de votre enseignant référent, de votre professeur principal, du psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale) et/ou du médecin de l'Éducation nationale, il est important d'anticiper vos choix d'orientation et de vous renseigner auprès des établissements pour trouver les formations qui répondent à vos besoins éducatifs particuliers. Pour vous aider, huit questions-réponses.

Que recouvre la situation de handicap ? Comment aménager sa scolarité ?

La loi du 11 février 2005 définit ainsi le handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly-handicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

De ce fait, un élève présentant des besoins éducatifs particuliers ou atteint d'une maladie chronique, par exemple, peut voir sa situation de handicap reconnue comme telle, avec l'accord de la famille, par la CDAPH qui siège à la MDPH. Il peut ainsi bénéficier d'un PPS, qui mentionne les mesures de compensation utiles (matériel pédagogique adapté, accompagnement médico-social, etc.) et, le cas échéant, l'attribution d'un AESH.

Qu'est-ce que l'école inclusive ?

L'école inclusive prend en compte les besoins éducatifs particuliers de la maternelle au lycée pour une scolarisation de qualité de tous les élèves. Localement, le service départemental de l'école inclusive est à votre écoute pour répondre aux besoins éducatifs particuliers de votre enfant aux numéros verts : 0 805 805 110 (0 800 730 123 pour les personnes malentendantes).

Qu'est-ce que le LPI ?

Ce document unique regroupe l'ensemble des dispositifs et aménagements pédagogiques dont peut bénéficier l'élève. Il facilite ainsi son accompagnement et les échanges avec la MDPH pour la mise en œuvre du PPS.

À noter : le livret de parcours inclusif peut être consulté par l'équipe éducative, ainsi que les parents et l'élève concerné, si ce dernier a plus de 15 ans.

Quel parcours de formation après le collège ?

L'équipe de suivi de la scolarisation, réunie par l'ERSEH, facilite la mise en œuvre du PPS et assure son suivi. Elle propose les aménagements nécessaires pour garantir la continuité du parcours de formation de l'élève. Après la 3^e, comme pour tout autre élève, il est possible de rejoindre :

- la voie générale et technologique avec possibilité d'appui d'une Ulis lycée (si notifié par la CDAPH) ;
- la voie professionnelle, avec possibilité d'appui d'une Ulis lycée (si notifié par la CDAPH), en lycée professionnel ou polyvalent, en Erea, ou en apprentissage en CFA ou en UFA lycée ;
- une formation préprofessionnelle et professionnelle au sein d'un IME ou d'une SIPFP, sur notification de la CDAPH.

Les élèves en situation de handicap bénéficient, au même titre que tous les élèves du collège, des actions d'information et d'orientation.

La procédure d'orientation en fin de classe de 3^e pour les élèves en situation de handicap relève du droit commun. Lorsque le projet d'orientation envisage une filière professionnelle, une visite médicale au cours de l'année de 3^e est recommandée.

Quelles aides au lycée ?

Un élève en situation de handicap peut bénéficier, en fonction de ses besoins, d'un AESH, d'aides techniques et d'aménagements des conditions pour passer les examens. De plus, il peut bénéficier d'adaptations pédagogiques pendant les enseignements ou lors du passage des épreuves d'examen, le cas échéant.

Dans la mesure du possible et à chaque fois que le PPS l'indique, les soins et l'accompagnement peuvent avoir lieu pendant le temps scolaire. Les professionnels du Sessad interviennent dans l'établissement. Les soins dispensés par des professionnels libéraux se déroulent prioritairement dans les locaux du praticien ou au domicile de la famille.

Qu'est-ce qu'une Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire) ?

Quand les objectifs d'apprentissage requièrent des modalités adaptées, l'élève peut être orienté en Ulis au sein du lycée. Inscrit dans sa classe de référence (en 1^{re} année de CAP ou en 2^{de}, par exemple), l'élève bénéficie de temps de regroupements en effectifs réduits et d'un appui à sa scolarisation par le coordonnateur de l'Ulis (aide aux apprentissages et à la recherche de stages, mise à disposition de cours adaptés...). Pour savoir s'il existe une Ulis près de chez vous, consultez www.onisep.fr/handicap.

Quels sont les interlocuteurs ?

L'enseignant référent, le professeur principal, le coordonnateur d'Ulis, le médecin de l'Éducation nationale et, bien sûr, la MDPH sont les interlocuteurs et structures incontournables. L'ERSEH (enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap) favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du PPS. Il fait aussi le lien entre la famille de l'élève, l'équipe éducative et la MDPH.

Stages, apprentissage : quels aménagements ?

Outre les aménagements de la scolarité et des examens, il existe aussi des dispositions spécifiques pour les élèves préparant un diplôme professionnel (CAP ou bac professionnel), soit sous statut scolaire, soit en apprentissage. Les jeunes en situation de handicap peuvent, à partir de 16 ans, demander à bénéficier de la RQTH pour faciliter leur recherche de stage. Par ailleurs, l'apprenti bénéficiant de la RQTH peut souscrire un contrat d'apprentissage aménagé. Dans tous les CFA, un référent handicap accueille et informe les jeunes sur les aménagements de la scolarité, les aides pédagogiques et peut les accompagner pour trouver un employeur. L'Agefiph et le FIPHFP financent des aides techniques et humaines pour l'adaptation du poste de travail.

LEXIQUE

AESH : accompagnant des élèves en situation de handicap

Agefiph : association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

CDAPH : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CFA : centre de formation d'apprentis

Erea : établissement régional d'enseignement adapté

ERSEH : enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

FIPHFP : fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

IME : institut médico-éducatif

LPI : livret de parcours inclusif

MDPH : maison départementale des personnes handicapées

PPS : projet personnalisé de scolarisation

RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Sessad : service de soins à domicile

SIPFP : section d'initiation et de première formation professionnelle

UFA : unité de formation en apprentissage

Ulis : unité localisée pour l'inclusion scolaire

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Ci-dessous les questions le plus souvent posées au service en ligne de l'Onisep « Mon orientation en ligne » et les réponses de nos conseillers.

Je change d'académie. Quelles sont les démarches d'inscription après la 3^e ?

La décision d'orientation du collège d'origine sera prise en compte pour l'inscription au lycée. Depuis 2020, la procédure d'orientation et d'affectation en classe de 3^e est dématérialisée pour les élèves des collèges publics et privés sous contrat (relevant de l'Éducation nationale). Les demandes d'affectation sont saisies à partir d'un portail unique, le téléservice Affectation. Les dispositions peuvent varier d'une académie à l'autre. Renseignez-vous auprès de votre professeur principal ou d'un psychologue de l'Éducation nationale.

Des formulaires papier pour la demande d'affectation sont néanmoins toujours mis à la disposition des familles qui le souhaitent par les établissements d'origine. L'inscription au lycée s'effectue après réception de la notification d'affectation. Un service d'inscription en ligne est désormais proposé aux élèves et à leurs familles mais reste facultatif. L'établissement d'origine demeure l'interlocuteur privilégié pour vous accompagner dans ces démarches.

La sectorisation est-elle systématique ?

La sectorisation consiste à affecter un élève dans un établissement en fonction de son domicile et/ou de son collège d'origine. Cependant, la famille peut faire une demande de dérogation. Cette demande sera satisfaite s'il reste des places non prises par les élèves du secteur.

La DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale) accorde les dérogations en fonction des directives fixées dans l'académie selon les critères nationaux suivants, par ordre de priorité :

- 1/ élèves en situation de handicap ;
- 2/ élèves nécessitant une prise en charge médicale importante, à proximité de l'établissement demandé ;
- 3/ élèves boursiers au mérite ;
- 4/ élèves boursiers sur critères sociaux ;
- 5/ élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité ;
- 6/ élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité ;
- 7/ élèves suivant un parcours scolaire particulier.

Et si je n'avais pas de place en lycée à la rentrée ?

Pour éviter cette situation, indiquez plusieurs vœux de formations et d'établissements, notamment si vous envisagez des spécialités professionnelles, des enseignements ou sections rares ou très demandées. Restez toujours joignable, particulièrement en juillet, et assurez-vous d'avoir effectué toutes les démarches nécessaires si vous partez en vacances. En cas de difficultés, le principal de votre collège peut vous accompagner dans votre démarche d'orientation, avec l'aide du CIO (centre d'information et d'orientation), en lien avec les services départementaux ou rectoraux de l'Éducation nationale.

Quelle voie choisir après la 3^e ?

En fonction de votre projet professionnel, de vos intérêts et de vos résultats scolaires, votre choix d'orientation se fera soit vers la voie générale et technologique (classe de 2^{de} générale et technologique), soit vers la voie professionnelle (CAP, bac pro en 3 ans). La 2^{de} générale et technologique accueille tous les élèves qui souhaitent préparer un baccalauréat général ou technologique en vue d'études supérieures. Les CAP et les bacs professionnels sont des orientations qui concernent les élèves intéressés par un secteur d'activité (mécanique, bâtiment, commerce, agriculture...) et qui veulent se préparer à un métier rapidement. Consultez le site www.onisep.fr.

Les bourses au lycée, comment ça marche ?

Élève en 2^{de}, 1^{re}, terminale ou en CAP dans un établissement public ou privé, vous pouvez prétendre à une bourse selon les ressources et les charges de votre famille. La bourse comporte six échelons, qui vont de 441 à 936 € (rentrée 2021). Cette somme est versée en trois fois, à chaque trimestre. La demande de bourse se fait en ligne, de fin mars à début juillet, via le service ÉduConnect.

Pour en savoir plus : www.education.gouv.fr, rubrique « Vie scolaire », « Aides scolaires », « Aides financières et bourses au lycée ».

Qu'est-ce qu'une section européenne ?

Les sections européennes sont proposées en lycée général, technologique ou professionnel. Le niveau dans la langue choisie et la motivation sont déterminants pour y accéder. Ces sections comprennent, en plus des matières suivies avec les autres élèves, l'apprentissage renforcé d'une langue vivante et l'enseignement en langue étrangère d'une ou de plusieurs autres disciplines (histoire-géographie, mathématiques...). La connaissance de la culture du pays concerné est aussi approfondie par des échanges et, notamment, par des stages professionnels à l'étranger pour les lycéens professionnels. Le diplôme du bac porte la mention de la section suivie.

Je n'ai pas de projet professionnel précis. Est-ce gênant ?

En 3^e, il est rare d'avoir une idée précise d'un futur métier, et c'est bien naturel. C'est pourtant la période où l'on vous demande de commencer à y réfléchir. Posez des questions autour de vous, rencontrez un psychologue de l'Éducation nationale, consultez les ressources d'information au CDI (centre de documentation et d'information) ou au CIO, discutez-en avec votre entourage, en famille et au collège. Profitez du stage d'observation en entreprise pour interroger des professionnels sur leur parcours, participez aux salons, forums et journées portes ouvertes (en présentiel ou à distance) et appuyez-vous sur les ressources auxquelles vous avez eu accès, notamment via Folios. De nombreuses ressources sont disponibles sur notre site www.onisep.fr : fiches métiers, quiz, articles, publications...

J'ai des problèmes de santé ou je suis en situation de handicap. Comment envisager la poursuite de mes études ?

Il est, en effet, important de prendre en compte votre état de santé ou votre situation de handicap dans vos souhaits d'orientation après la classe de 3^e, afin de construire un projet professionnel adapté à votre situation. Pour cela, profitez du stage en entreprise lors de votre année de 3^e pour observer les conditions de travail et poser des questions aux salariés. Demandez l'avis du médecin de l'Éducation nationale et/ou de votre médecin spécialiste pour connaître les éventuelles restrictions. N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation nationale au CIO ou au collège et, si vous êtes en situation de handicap, l'enseignant référent et l'équipe de suivi de la scolarisation pour envisager plusieurs solutions de poursuite d'études et d'accès à un métier.

EN SAVOIR +

L'Onisep propose une réponse personnalisée à vos questions. Trois moyens pour nous contacter : par courrier électronique et par tchat via www.monorientationenligne.fr ; par téléphone au 01 77 77 12 25 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi, de 10 h à 20 h en métropole ; au 05 96 53 12 25 du lundi au vendredi pour les académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique.

